



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médiathèques

Question écrite n° 31432

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication l'état actuel de mise en place d'une nouvelle génération de médiathèques de proximité, les « ruches », selon l'annonce qu'il a faite le 26 mai 2003, dans le cadre d'un plan d'action territoriale.

Texte de la réponse

Le programme national de développement de médiathèques de proximité, les « Ruches », engagé par le ministère de la culture et de la communication au printemps 2003, rencontre un accueil très favorable auprès des collectivités territoriales. Le bilan au titre de l'année 2003 fait apparaître une liste d'une centaine d'opérations, dont 80 % en zone rurale, notamment grâce à l'insertion naturelle des projets dans les plans départementaux de développement de la lecture portés par les conseils généraux. Il peut s'agir soit d'opérations jusqu'alors en gestation qui trouvent dans ce programme la possibilité d'une amélioration très significative - ainsi de la première Ruche, labellisée par la direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine, qui a été inaugurée en décembre à Saint-Seurin-sur-l'Isle, en Gironde -, soit, pour la plupart des cas, de projets nouveaux suscités par l'attrait des dispositifs mis en oeuvre. L'essentiel est que les projets de Ruches déclinent les différents aspects du programme : qualité architecturale, diversité des collections, qualité des services et de l'accueil. Pour 2003, ce sont au total quelque 15 M EUR qui ont été consacrés aux Ruches, au travers de la mobilisation prioritaire des crédits du concours particulier des bibliothèques de la dotation générale de décentralisation, mais aussi des mesures nouvelles dégagées - 0,8 MEUR pour l'aide au fonctionnement et 0,95 MEUR pour l'aide à l'investissement. Ce succès se confirme en 2004. Selon les indications données par les directions régionales des affaires culturelles, une centaine de Ruches supplémentaires sont dorénavant à l'étude, majoritairement en milieu rural, dans l'ensemble des régions métropolitaines, ainsi qu'en Guadeloupe et en Guyane. Les estimations budgétaires s'établissent pour cette année à un engagement financier de l'État d'environ 20 M EUR, incluant des mesures nouvelles à hauteur de 3,95 MEUR. A ces mesures s'ajoutent 1,5 MEUR de crédits du Fonds national d'aménagement du territoire attribués par le comité interministériel à l'aménagement du territoire du 3 septembre 2003, et qui seront consacrés, sur trois ans, à l'équipement multimédia des Ruches rurales. D'autre part, en étroite liaison avec l'agence pour la rénovation urbaine créée le 1er janvier, le ministère de la culture et de la communication travaille à l'inscription de Ruches, ainsi que d'autres lieux culturels de proximité, parmi les équipements publics dont la construction ou l'aménagement dans les zones urbaines sensibles est prévue par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine votée le 1er août 2003. Cette inscription devrait permettre de renforcer le volet du programme des Ruches portant sur les quartiers urbains périphériques. Le ministre de la culture et de la communication a eu l'occasion de confirmer le 29 avril tout l'engagement du ministère en faveur du programme des médiathèques de proximité en posant lui-même la première pierre de la future Ruche intercommunale de Meuzac, en Haute-Vienne.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31432

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 29

Réponse publiée le : 25 mai 2004, page 3806